

Europe Coopération ou fusion ?

Aix-en-Provence, le 30 novembre 2006

Les dossiers européens ont été l'un des points les plus importants des discussions protocolaires. La réflexion qui va suivre dans les mois qui viennent sera décisive sur bien des aspects et notamment sur le maintien de l'unité d'une DGAC intégrée dans la Fonction publique d'Etat. D'autre part la France s'engage dans l'étude d'un bloc d'espace fonctionnel (FAB) avec les pays du Benelux et l'Allemagne. Quelques explications.

Le choix des partenaires

En 2005 la France a entamé l'étude d'une coopération renforcée avec la Suisse. L'étude de faisabilité du bloc d'espace fonctionnel (FAB) franco-suisse a abouti à des conclusions positives et a identifié des domaines de coopération pouvant amener à une amélioration globale du service rendu. Le protocole a décidé de faire converger cette initiative franco-suisse avec celle regroupant les pays du Benelux, l'Allemagne et le centre de Maastricht (Eurocontrol). Une étude de faisabilité d'un FAB regroupant six pays (France, Suisse, Allemagne, Pays-Bas, Belgique et Luxembourg) va donc être mise en oeuvre. Trois groupes de travail (GT) (technique, opérationnel et sécurité) seront créés pour cette réflexion.

Les objectifs de coopérations à mettre en oeuvre dans ce FAB reprennent en grande partie les domaines identifiés lors de l'étude franco-suisse (cf. encadré). Lors du protocole, nous avons émis de grandes réserves quant au choix des partenaires imposés par l'administration. En effet, associer dans le même FAB deux gros prestataires comme la DFS (prestataire allemand toujours en cours de privatisation) et la DSNA risque de ne pas être neutre. La DFS, même si elle dépend encore de l'Etat allemand, est déjà sur une orientation privée : gestion des personnels, organisation des services de contrôle plus axée sur les économies d'échelles que sur des

facteurs opérationnels, volonté affichée de mettre en place un système de perception de redevances à l'anglaise ("price cap"), etc. Personne ne peut dire à cette heure que la présence de la DFS et de la DSNA dans un FAB commun ne sera pas sans conséquences sur la gestion interne de notre opérateur et donc sur les personnels de la DGAC.

Les axes de coopération du FAB

Sur le plan opérationnel et technique, l'objectif est de dégager des synergies sur l'ensemble des fonctions pertinentes à l'échelle du FAB, notamment en matière de :

- développement du réseau à moyen et long terme,
- gestion de l'espace aérien intégrant les parties militaires (ASD et Flexible Use of Airspace - FUA),
- gestion des flux et de la capacité,
- management de la sécurité,
- coopération technique.

Au niveau de la gestion des ressources humaines, l'objectif est aussi de dégager des synergies en termes de formations initiales et continues.

Le système de redevances devra assurer le recouvrement total des coûts de la DSNA.

Quel type de FAB pour l'avenir ?

Vu de Bruxelles, l'objectif des FAB est de n'avoir qu'un **seul prestataire** par FAB. C'est ce que veut la Commission européenne, elle appelle cela "consolidation" ou "défragmentation". Il s'agit en fait de restructuration. Faire fusionner les prestataires de services au sein d'un FAB est le préalable pour réduire ensuite le nombre de centres de contrôle à l'intérieur de ce FAB. L'USAC-CGT combat le dogme du prestataire unique en mettant en avant des **principes de coopérations renforcées**. Tout FAB peut être géré par plusieurs prestataires (ANSPs) qui travaillent ensemble à la gestion d'un espace commun. On considère alors ces FAB multi-prestataires comme des accords de coopération renforcée entre plusieurs prestataires de services de navigation aérienne (ANSP). Sur cet aspect, de coopération ou de fusion, le protocole est ouvert.

Le statut de la DSNA

On peut lire dans le protocole que l'objectif est de développer un "*modèle public européen alternatif à la privatisation ou la fusion des services*" dans "*un statut public national ou européen*". On envisage également le principe de détachement de certains personnels de la DSNA dans "*des structures coopératives*". Le texte du protocole reflète les positions opposées des syndicats sur ce dossier. Si **l'USAC-CGT défend un modèle de FAB coopératif**, seul garant de l'unité de la DGAC dans la Fonction publique d'Etat et des statuts des personnels, d'autres mettent en avant le principe d'un prestataire unique sur l'ensemble du FAB. Annoncé à grand renfort

de publicité, le projet d'agence européenne appelée Mosaic, n'est rien d'autre que la fusion de la DSNA avec les autres opérateurs du FAB et notamment la DFS. A ce titre le SNCTA a enfin affiché au cours des discussions protocolaires sa volonté de sortir, au terme des trois ans à venir, du cadre de la Fonction publique d'Etat. Il est soutenu dans sa démarche par l'Unsa-IESSA.

Pour l'USAC-CGT, ce projet de fusion est inacceptable car il signifierait de facto l'éclatement de la DGAC et la fin du statut Fonction publique d'Etat de la DSNA. A moyen terme, les personnels pourraient garder leurs statuts dans le cadre d'un détachement dans une telle agence mais sûrement pas leurs conditions d'emploi. De plus rien n'est garanti pour le long terme ni pour le statut des nouveaux personnels recrutés. Nous n'en sommes pas encore là, la réflexion qui débute dans le cadre de ce protocole peut tout autant déboucher sur un projet de coopération que sur un projet de fusion. **Les trois années qui viennent seront donc décisives pour tous les personnels de la DGAC.**

Partenariat technique

L'USAC-CGT a fait écarter de façon définitive le principe d'un GIE entre la DSNA et Thales/ATM. Pour faire évoluer nos systèmes dans un contexte européen on étudiera donc prioritairement les coopérations avec d'autres prestataires de service. D'autre part, la DSNA devra prendre toute sa place dans le projet Sesar (Single European Sky ATM Research), considéré comme la seconde phase du Ciel unique et qui sera structurant pour l'avenir de notre secteur d'activité.

Les dossiers européens sont plus que jamais au centre des débats.

L'avenir de la DGAC se décidera en grande partie dans les trois années qui viennent. L'USAC-CGT aura besoin du soutien du plus grand nombre de personnels pour défendre notre modèle intégré au sein de la Fonction publique d'Etat.

Avec votre soutien nous renforcerons la nécessaire coopération avec nos partenaires européens tout en préservant nos statuts, nos droits et nos conditions de travail.